

Commission Intercommunale d'Accessibilité

7 juin 2010

~~~~~

**Administratifs CAP** : E. PORTOLAN, D. LAVERGNE, B. CHAMPEAU (stagiaire).

**Membres présents** : D. LE MAO (Maire d'Antonne et Vice Président de la CAP en charge de l'accessibilité), S. GERAUD (Vice Président de la CAP en charge de l'habitat), JP ROUSSARIE (Maire de Coulounieix-Chamiers), P. CALENDREAU (Conseiller à Razac/Isle), E. COUTELLEC (Services Techniques de Périgueux), G. LUDMANN (Adjointe au Maire de Boulazac), JF. MARTINEAU (Adjoint au Maire à Coulounieix-Chamiers), JP SAUMANDE (Conseiller à Razac/Isle), L. SIMEON (Adjointe au Maire de N/Dame de Sanilhac), D. VOILLOT (Conseiller à Marsac), P. FRANCOIS (Adjoint au Maire d'Escoire), AM LACARTE (Conseillère à Coulounieix-Chamiers), D. SICRE (Accessibilité DDT), P. TILLOUX (Périgueux Habitat), M. FAURE (Horizon Habitat).

**Associations représentées** : Sourds 24 (MJ DUBOIS, R. KERGROACH), UNAPEI (P. GAUTIER), Valentin HAUY (G. VALADE), APF (G. VALADE), La Croix Marine (M. HILLARET), SEM 24-47 (P. LEFEBVRE), DMLA (D. REBAUGE).

**Membres excusés** : R. BOURGEOIS (Adjoint au Maire de Périgueux), J. ROCHE (Conseiller à COURSAC), O. GEORGIADES (Conseiller à Trélissac), P. TOUGNE (DST Coulounieix-Chamiers), L. RINALDI (Bureau d'études Mairie de Périgueux), D. VIVANT (DDT), G. METAYER (Assoc. familles traumatisés crâniens), A. DUVERNEUIL (V. HAUY), C. MADELOR (APF), S. MARCILLY (Horizon Habitat).

**Membres absents** : N. GALLOIS (Conseillère à Château l'Evêque), T. LABRUE (Services Techniques de Chancelade), Mme DESVERGNES-PILLET (UNAFAM), M. GOMEZ (Conseiller à la Chapelle Gonaguet), P. DURANTHON, D. MANET (AFM), P. TINAS (Services Techniques de Champcevinel), F. ARTIGES (PERIGORDIA HABITAT), P. DEJEAN (DOMOFRANCE), D. PALMARO (CLAIRSIENNE), MA CLEMENT (CAP).

~~~~~

D. LE MAO a ouvert la séance par la projection d'un power point. De nombreux points ont fait l'objet de discussions.

1. Recensement des logements accessibles

D. LE MAO a présenté le résultat des échanges avec la MDPH de la Dordogne concernant la mise à disposition des personnes handicapées du recensement des logements accessibles réalisés en 2009.

L'éventualité de s'appuyer également sur le Pact'Arim est évoquée.

S. GERAUD émet des réserves sur le rôle que pourrait jouer le Pact'Arnim, il précise que la situation est similaire en Gironde.

D. LE MAO relate l'exemple de l'Agglomération Bordelaise qui a créé un site internet spécifique permettant de communiquer sur les logements accessibles et leur vacance. Il propose d'organiser une rencontre avec eux.

S. GERAUD demande si l'ensemble des bailleurs a fourni le recensement des logements accessibles.

E. PORTOLAN précise que c'est le cas pour les bailleurs publics ; concernant les bailleurs privés, des échanges sont en cours afin de compléter le recensement. Il ajoute qu'un nouveau recensement global sera lancé à la rentrée de septembre 2010.

S. GERAUD ajoute que la CAP a rencontré les bailleurs privés à travers le PLH et en a profité pour les sensibiliser également sur cette question.

E. PORTOLAN souligne qu'ils seront a priori sensibles à la démarche, puisque également avantageuse pour eux (meilleure lisibilité de leur offre).

2. Transports collectifs

JP ROUSSARIE demande si les arrêts de Cré@vallée nouvellement créés sont accessibles, ou s'il faudra prévoir des travaux.

E. PORTOLAN précise que les arrêts ont été aménagés accessibles dès le départ.

D. LE MAO souligne le réflexe d'assurer l'accessibilité à tous les nouveaux aménagements.

G. VALADE demande si tous les handicaps sont pris en compte.

E. PORTOLAN confirme que l'aménagement d'un arrêt s'appuie sur tous les types de handicaps.

D. REBAUGE fait remarquer la qualité des aménagements réalisés sur l'arrêt Bugeaud. Elle souligne la difficulté pour les malvoyants de faire des correspondances.

3. Handibus

D. LE MAO expose les surcharges du service Handibus, victime de son succès.

E. PORTOLAN précise que l'on est régulièrement obligé de refuser des transports ; il ajoute que 2 chauffeurs et 2 véhicules dédiés circulent sans interruption du lundi au vendredi.

D. LE MAO souligne que la prise en compte de l'accessibilité dans les transports est plutôt efficace, mais demeure plus complexe pour la voirie et les logements.

4. Voirie

D. SICRE explique que dans chaque commune, des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.M.A.V.E.P.) sont obligatoires depuis décembre 2009. A ce jour, aucun n'a été réalisé. Il évoque l'intérêt de faire ce plan à l'échelle intercommunale.

E. PORTOLAN précise que cela nécessite un transfert de compétence, et que ce choix n'a pas été fait jusqu'à présent.

MJ DUBOIS regrette que la moitié des communes ne soit pas représentée ce soir. Elle fait part également de son inquiétude quant aux ERP de la 5^{ème} catégorie (les plus nombreux), les propriétaires n'étant pas informés. Elle souligne enfin le rôle important des communes et des intercommunalités et la nécessité d'accélérer la prise de conscience.

D. SICRE indique que des journées territoriales de l'accessibilité vont être organisées le 30 juin par l'Etat. Elles sont destinées aux Maires et aux professionnels du bâtiment.

5. Rôle des acteurs

D. LE MAO relate l'importance du lien avec les associations.

D. SICRE précise que la Direction Départementale des Territoires (ex DDE) est aux côtés des élus dans leur démarche sur l'accessibilité. Il ajoute que le travail des associations (retour d'expériences) et des différents services (DDT notamment) sont complémentaires.

JF. MARTINAUD annonce la création d'une commission communale pour l'accessibilité.

MJ DUBOIS demande comment se fait le choix des associations partenaires dans les commissions communales. Elle souligne l'importance de choisir les bons acteurs associatifs.

P. GAUTHIER fait part de sa satisfaction de participer à cette réunion avec les communes, elle propose d'amener son expérience vis-à-vis du handicap. Elle insiste

sur la réussite de la création d'une ligne de bus régulière sur la commune d'Antonne utilisée tous les jours par une vingtaine de travailleurs handicapés.
Elle propose enfin qu'une rencontre de sensibilisation et d'échanges soit organisée avec les chauffeurs.

D. VOILLOT demande des éléments sur le diagnostic accessibilité des bâtiments publics réalisé par le Conseil Général.

D. LE MAO explique que ce diagnostic se fait à l'échelle cantonale et qu'il doit être porté par le Conseil Général. Tous les bâtiments publics sont concernés : mairie, écoles, salle des fêtes, etc...

E. PORTOLAN ajoute que seules les communes de moins de 2000 habitants sont concernées par ce dispositif mais invite chaque commune à se rapprocher du Conseil Général.

D. LE MAO se réjouit de la création de nombreuses commissions communales et insiste sur la proximité de l'échéance 2015.

G. VALADE souligne qu'il conviendrait de parler plutôt de 2014 que de 2015.

D. LE MAO clôture la séance en remerciant les participants et leur donne rendez-vous pour une prochaine commission qui aura lieu au dernier trimestre 2010.
